



## Héritage et succession

-----  
Par Alexo

Bonjour

Mon père décédé avec des dettes. Il n'a aucun bien. Comment ne pas avoir à payer ses dettes ? Puis-je refuser la succession ?

Merci

Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, vous pouvez renoncer à la succession, selon une procédure simple :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199[ur]

Le mieux est de ne pas vous occuper de cette succession (par exemple résilier un contrat), pour ne pas l'accepter tacitement.

Si vous avez des enfants, ils doivent renoncer eux aussi.

-----  
Par Alexo

Merci pour votre réponse

Cordialement